

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
12 juin 2025
n° 21 / 8086^e
pages 993 à 1048

CHRONIQUE / Droit

La question *a priori* dans le raisonnement juridique

> Jean-Sylvestre Bergé

1009

ÉDITORIAL

993 Le retour d'une antienne, *Didier Guevel*

ACTUALITÉS

- 996 Concurrence (recours) : notification de la déclaration de recours
- 997 Vente (vice caché) : prescription de l'action récursoire
- 1001 Cycle de conférences (Cour de cassation) : retour d'expérience des juridictions pénales internationales
- 1002 Étranger (assignation à résidence) : inconstitutionnalité du régime

POINT DE VUE

- 1007 Plaidoyer pour un CNU garant de l'excellence scientifique en appui de l'autonomie des universités, *Sophie Béroud, Pierre Bonin, Francesco Martucci et Stéphanie Porchy-Simon*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1016 **Nouvelle Bibliothèque de Thèses** : Le procès et le changement climatique. Étude de la réalisation juridictionnelle du droit climatique, *Laura Canali*
- 1018 Les directions des affaires juridiques des ministères. Contribution à l'étude de la fonction d'expertise juridique dans l'administration d'État, *Louise Fort*
- 1021 **Panorama** : Bail d'habitation, *Nicolas Damas*
- 1037 **Notes** : La consigne : punir l' élu (local) en laissant libre l'électeur, *note sous Cons. const. 28 mars 2025, Guillaume Beaussonie et Antoine Botton*
- 1043 Pas de mise en garde de la sous-caution par la caution, *note sous Com. 2 avr. 2025, Sébastien Cacioppo*

ENTRETIEN

- 1048 Emmanuel Dreyer – Infractions raciales : transfert de la loi de 1881 au code pénal



Lefebvre Dalloz

322521



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 4064 5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVAL (01 4064 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



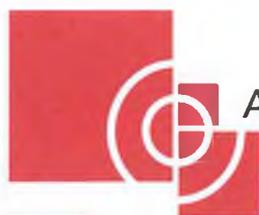
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Didier Guével

993

Le retour d'une antienne



ACTUALITÉS

996

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence (recours) :

notification de la déclaration de recours,

Com. 28 mai 2025

Consommation

Crédit à la consommation (offre) :

bordereau de rétractation,

Civ. 1^{re}, 28 mai 2025

Contrat d'affaires

Transport aérien (Convention de Montréal) :

nature du délai de protestation,

CJUE 5 juin 2025

Société et marché financier

Société civile (assemblée) :

convocation par mandataire *ad hoc*,

Civ. 3^e, 28 mai 2025

997

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché) : prescription

de l'action récursoire, *Civ.* 3^e, 28 mai 2025

Vente (prix) : pas de pouvoir de fixation

pour le juge, *Com.* 4 juin 2025

Produit défectueux (responsabilité) :

prescription de l'action en réparation,

Civ. 1^{re}, 4 juin 2025

Responsabilité civile (préjudice) :

portée de la faute de la victime,

Civ. 3^e, 5 juin 2025

999

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international

Conflit de lois (vente) : action directe

du sous-acquéreur contre le fabricant,

Civ. 1^{re}, 28 mai 2025

1000

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (inéligibilité) : contrôle

de proportionnalité de l'exécution provisoire,

Crim. 28 mai 2025

Peine (affichage) : publication de la décision

dans la presse, *Crim.* 27 mai 2025

Procédure pénale

Données informatiques (captation) :

secret de la défense nationale,

Crim. 3 juin 2025

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

retour d'expérience des juridictions

pénales internationales

1002

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (assignation à résidence) :

inconstitutionnalité du régime,

Cons. const. 23 mai 2025

Environnement

Visite domiciliaire : saisine du juge

des libertés et de la détention,

Civ. 3^e, 5 juin 2025

1003

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Frais professionnels (Covid-19) :

exclusion des frais de dépistage,

Soc. 27 mai 2025

Travail à temps partagé (contrat de mission) :

portée de la requalification, *Soc.* 27 mai 2025

Travail temporaire (contrat de mission) :

portée de la requalification, *Soc.* 27 mai 2025

Grossesse (licenciement) :

prévention de risques psychosociaux,

Soc. 27 mai 2025

Alsace-Moselle (congé de paternité) :

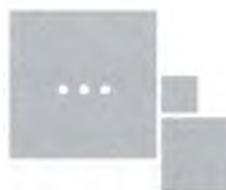
droit au maintien de salaire, *Soc.* 27 mai 2025

Sécurité sociale

Assurance maladie (prestations) :

déplacement de l'assuré à l'étranger,

Civ. 2^e, 5 juin 2025



POINT DE VUE

1007

Plaidoyer pour un CNU garant de l'excellence scientifique en appui de l'autonomie des universités par Sophie Bérout, Pierre Bonin, Francesco Martucci et Stéphanie Porchy-Simon



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1009

La question *a priori* dans le raisonnement juridique par Jean-Sylvestre Bergé

PANORAMA

1021

Bail d'habitation
mars 2024 – mars 2025
par Nicolas Damas

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE THÈSES

1016

Le procès et le changement climatique. Étude de la réalisation juridictionnelle du droit climatique par Laura Canali

1018

Les directions des affaires juridiques des ministères. Contribution à l'étude de la fonction d'expertise juridique dans l'administration d'État par Louise Fort

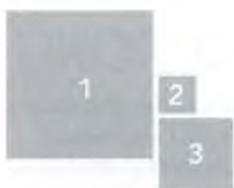
NOTES

1037

La consigne : punir l'élu (local) en laissant libre l'électeur, note sous *Cons. const.* 28 mars 2025 par Guillaume Beaussonie et Antoine Botton

1043

Pas de mise en garde de la sous-caution par la caution, note sous *Com.* 2 avr. 2025 par Sébastien Cacioppo



ENTRETIEN

1048

Emmanuel Dreyer – Infractions raciales : transfert de la loi de 1881 au code pénal

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).